29/12/2008 | 15:14
par Jean-François Giorgietti & Pascal Faiseaux

L'incroyable affaire du Cercle Concorde

Des dizaines d'interpellations, un ex officier de gendarmerie, un banquier et un homme du milieu impliqués...

Tout commence par la mort de Farid Berrhama, tué dans une fusillade dans la brasserie des Marronniers à Marseille en avril 2006. Très vite, les enquêteurs débusquent Paul Lantiéri, un homme d'affaires impliqué dans les intérêts du cercle de jeu Concorde à Paris.

De là commence une incroyable enquête de la Police Judiciaire marseillaise, sur fond de blanchiment d'argent, et mettant en cause des personnalités du milieu corse et de PACA, un banquier suisse et d'anciens habitués de cercles de jeux et l'un des fondateurs du GIGN...

Le dossier de Jean-François Giorgetti, un an après le début de l'enquête

2 décembre 2007 : L'incarcération de Roland Cassone

Les policiers de la Brigade Financière ont interpelé Roland Cassone dans sa villa de Simiane Collongue. L'homme de 63 ans était sous surveillance depuis de longues semaines dans le cadre d'une affaire de blanchiment. Chez lui, les policiers ont découvert un pistolet automatique, des chargeurs approvisionnés et il portait un gilet pare-balles. Alors qu'il devait être présenté au juge d'Instruction pour être mis en examen, Roland Cassone a été victime d'un malaise et transporté à l'hôpital. Présenté comme un homme important dans le milieu, il aurait des intérêts financiers dans de nombreux établissements de jeux dont le cercle Concorde à Paris dans le 9ème arrondissement. Parmi ses associés Paul Lantiéri, propriétaire par ailleurs de la Brasserie la Rotonde d'Aix en Provence qui a pris la fuite en Suisse avant que les enquêteurs ne viennent l'arrêter. Dans cette affaire 25 personnes ont été interpelées à Paris, Lyon, Clermont Ferrand, Marseille et Ajaccio, parmi lesquels un banquier Suisse et un expert comptable

19 décembre 2007 : Après l'arrestation de Roland Cassone

Alors que Paul Lantiéri est toujours en fuite, l'enquête prend de l'ampleur dans cette vaste affaire de blanchiment d'argent impliquant plusieurs dizaines de personnes, des seconds couteaux du milieu corse jusqu'aux banquiers suisses en passant par des hommes politiques et l'ancien numéro 2 du GIGN... Roland Cassone, retraité de 64 ans aux revenus en apparence très modestes, soupçonné d'avoir investi des sommes occultes dans un cercle de jeux parisien a été interpellé fin novembre et incarcéré à la prison

Réagir et voter >>
COMMENTAIRES (3)

également incarcéré aux Baumettes. Il aurait investi près de 3 millions et 1/2 d'euros dans le cercle de jeux parisien Concorde. La justice le soupçonne d'avoir été aussi le porteur d'investisseurs occultes qui auraient utilisé ses services pour blanchir de l'argent. Il était associé à Paul Lantiéri, gérant de l'établissement. Ce Corse aurait été mis en minorité par des partenaires, car à priori il ne versait pas les dividendes promis. De graves dissensions seraient apparues. Le banquier Suisse craignant de perdre son investissement

aurait fait appel à Paul Barril pour écarter les mécontents. Originaires de l'île de Beauté, le Corse et le Suisse sont en affaires depuis des années. Ils sont propriétaires d'une brasserie Aixoise.

Dans le sujet, crédit photo François Rouge : Olivier Vogelsang

interview : Antoine Béraud, avocat de Roland Cassone

24 décembre 2007 : L'arrestation de Paul Barril

Paul Barril est mis en examen. L'ex officier de Gendarmerie a été mis en examen par le juge Tournaire pour association de malfaiteurs en vue de commettre un crime ou un délit et placé en détention aux Baumettes, puis interrogé au Palais de Justice de Marseille par le Magistrat Instructeur. L'ancien numéro 2 du GIGN est soupçonné d'avoir été contacté par François Rouge, un banquier Suisse qui aurait sollicité l'ancien gendarme reconverti dans la sécurité privée pour l'aider à reprendre le contrôle du Cercle Concorde à Paris. L'associé du banquier Paul Lantiéri n'aurait pas versé les dividendes promis aux autres partenaires, des dissensions seraient apparues. Le Suisse et son associé Corse auraient été chassés manu militari par l'autre groupe d'investisseur. Dans cette affaire de blanchiment d'argent 12 personnes sont déjà mises examen et écroués, parmi lesquelles Roland Cassone, présenté comme une figure du banditisme régional. Seul Paul Lantiéri manque à l'appel, il serait le lien entre ce dossier financier et l'enquête suite à l'assassinat de Farid Berrahama en avril 2006 à Marseille. Depuis cette date la P.J a remonté patiemment la piste

Dans le sujet, crédit photo François Rouge : Olivier Vogelsang

interview : Sophie Jonquet, avocate de Paul Barril

16 janvier 2008 : Les premières confrontations

4 heures de confrontation dans le bureau du Juge, des positions qui sont restées figées ! Paul Barril, Olivier Bazin et François Rouge se sont rejeté la responsabilité de certains propos échangés par téléphone, captés par la Police et versées au dossier. Autre thème abordé ce 17 janvier, à propos d'un nom qui avait circulé ces derniers jours autour de ce dossier, Patrick Devedjian. Le Banquier Suisse a confirmé avoir demandé de l'aide à son ami Secrétaire Général de l'UMP.
Depuis le début de cette affaire, Paul Barril clame son innocence. Il conteste avoir recruté une équipe pour éliminer les associés indélicats de François Rouge du Cercle Concorde. D'après son avocate Sophie Jonquet, cette confrontation a donné raison à son

client. Olivier Bazin reconnait seulement avoir voulu profiter de la fortune du banquier Suisse, mais en aucun cas avoir participé à un quelconque projet criminel. Lui aussi a fait une demande de remise en liberté

Dans le sujet, crédit photo François Rouge : Olivier Vogelsang

interview : Sophie Jonquet, avocate de Paul Barril, Christian Orengo, avocat de François Rouge, Madeleine Vincenti-Antoniotti, avocate d'Olivier Bazin

17 janvier 2008 : Où se mêle la politique...

François Rouge, banquier suisse, reconnaît avoir sollicité l'aide de son ami, le secrétaire général de l'UMP, Patrick Devedjian pour se débarrasser de ses associés gênants.
Paul Barril conteste avoir recruté une équipe pour éliminer les associés indélicats de François Rouge dans le cercle Concorde.
Olivier Bazin soupçonné d'avoir été l'intermédiaire dans cette opération reconnaît avoir voulu profiter de la fortune du banquier suisse, mais pas plus...

Dans le sujet, crédit photo François Rouge : Olivier Vogelsang

interview : Christian Orengo, avocat de François Rouge, Sophie Jonquet, avocate de Paul Barril

28 novembre 2008 : le point, un an après le début de l'enquête

Un an après que l'affaire ait été mise ne lumière, le banquier Suisse François Rouge mis en examen et placé en détention provisoire pour blanchiment en bande organisée et association de malfaiteurs a été mis en liberté fin juillet 2008. Dans le dossier du cercle Concorde, il avait investi plus de 3 Millions d'€uros. Mais il a clamé son innocence et prétend avoir été trahi et abusé.
Roland Cassone, présenté comme un membre influent du milieu régional a lui aussi été mis en examen pour les même raisons et incarcéré à la Prison des Baumettes. Il clame lui aussi son innocence.
3ème personnage important dans ce dossier, Paul Barril a été mis en détention provisoire du 24 décembre 2007 au 24 janvier 2008. Son avocate estime que son client a été injustement incarcéré et que les charges retenues contre lui non fondées.
Suite à cette affaire l'établissement de jeu Concorde a été fermé fin novembre 2007. Moins d'un an après un dossier de reprise a déjà

été déposé sur le bureau de la Ministre de l'Intérieur, et pourrait rouvrir, sous un autre nom...

interview : Lionel Moroni, avocat de François Rouge, Antoine Béraud, avocat de Roland Cassone, Sophie Jonquet, avocate de Paul Barril

François Rouge, 1ère apparition à la TV après sa sortie de détention provisoire

INFO MÉDITERRANÉE

IDÉES SKI
Les sports d'hiver dans les Alpes du Sud

INFO
L'incroyable affaire du Cercle Concorde

INFO
Plus Belle la Vie : Les coulisses du succès

INFO
Avalanches : ouverture des stations incertaine

INFO
Eric Ciotti nouveau président du conseil général

SOCIÉTÉ
La police surveille les zones commerciales

TOUTE L'INFO MÉDITERRANÉE >>

Droits de reproduction et de diffusion réservés © 2008 France Télévisions Interactive
De sur nos sites | Mentions légales et crédits | Conditions générales d'achat
France 3.fr, adhérent du Geste, est un site du groupe France Télévisions